

## RAPPORT ANNUEL

# PRIX & QUALITE

## DU SERVICE PUBLIC

# Assainissement collectif

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE

## COEUR DE CHARENTE

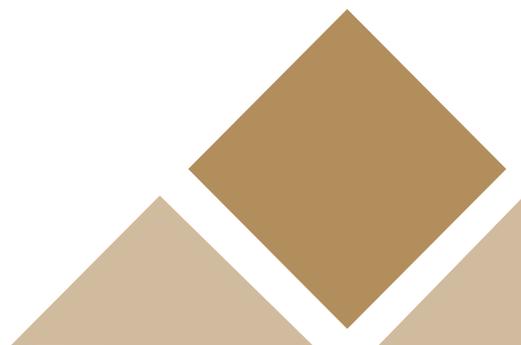
### Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi par



Sur la base des données transmises par la collectivité et le délégataire



# Sommaire

<b>1. Caractérisation technique du service</b>	<b>3</b>
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	5
1.2.1. Les contrats	5
1.2.2. Les avenants	5
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	5
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	7
1.5. Volumes facturés	8
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	9
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	9
1.8. Bilan d'activités du SPAC 2023	10
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	11
1.10. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	13
<b>2. Tarification de l'assainissement et recettes du service</b>	<b>14</b>
2.1. Modalités de tarification	14
2.1.1. Tarifs domestiques	14
2.1.2. Tarifs non domestiques	15
2.2. Facture d'assainissement type d'un abonné domestique	16
2.3. Recettes	17
<b>3. Indicateurs de performance</b>	<b>20</b>
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	20
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	20
3.3. Conformités : collecte des effluents (P203.3), équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3), performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	23
3.4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	26
3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	26
3.6. Indice de connaissance des rejets (255.3)	27
<b>4. Financement des investissements</b>	<b>28</b>
4.1. Montants financiers	28
4.2. État de la dette du service	29
4.3. Amortissements	29
<b>5. Tableau récapitulatif des indicateurs</b>	<b>30</b>

**AR Prefecture**

016-200072023-20241024-20241024\_01-DE  
Reçu le 05/11/2024

5.1.	Régie	30
5.2.	Mansle	31
5.3.	Pays d'Aigre	32
5.4.	Global	33

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CDC (Communauté De Communes) COEUR DE CHARENTE
- **Communes desservies** : AIGRE, AMBÉRAC, ANAIS, AUNAC-SUR-CHARENTE, AUSSAC-VADALLE, BARBEZIÈRES, BESSÉ, CELLEFROUIN, CELLETES, LA CHAPELLE, CHARMÉ, CHENON, COULONGES, ÉBRÉON, FONTCLAIREAU, FONTENILLE, FOUQUEURE, LES GOURS, JUILLÉ, LICHÈRES, LIGNÉ, LONNES, LUPSAULT, LUXÉ, MAINE-DE-BOIXE, MANSLE, MONTIGNAC-CHARENTE, MOUTON, MOUTONNEAU, NANCLARS, ORADOUR, PUYRÉAUX, RANVILLE-BREUILLAUD, SAINT-AMANT-DE-BOIXE, VAL-DE-BONNIEURE, SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE, SAINT-FRAIGNE, SAINT-FRONT, SAINT-GROUX, LA TÂCHE, TOURRIERS, TUSSON, VALENCE, VARS, VENTOUSE, VERDILLE, VERVANT, VILLEJOUBERT, VILLOGNON, VOUHARTE, XAMBES

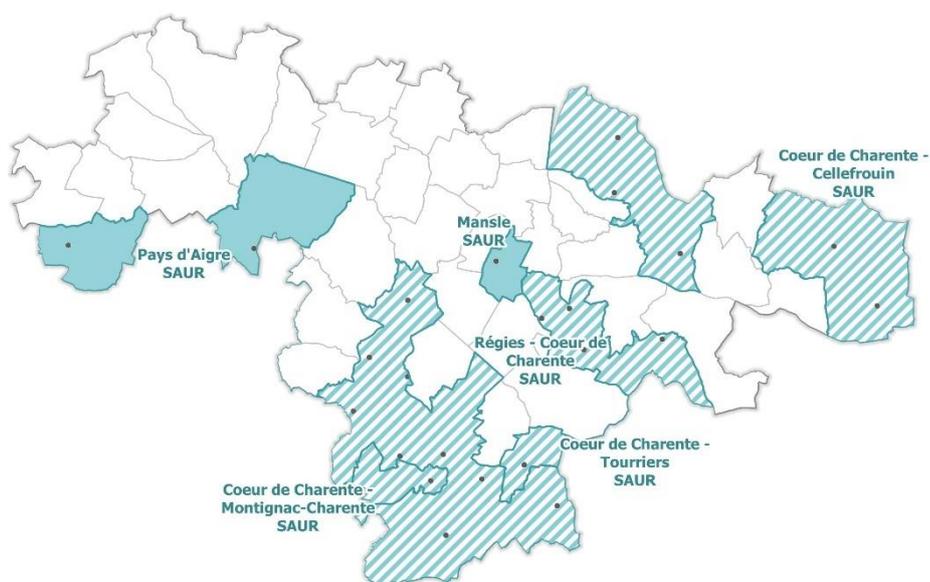
CC Coeur de Charente - TERRITOIRES DES SERVICES



- **Modes de gestion :**

Entité de gestion	Mode de gestion
Anais	Régie avec prestataire de service
Aunac-sur-Charente	
Cellefrouin	
Chenon-Chenommet	
Coulonges	
Nanclars	
Puyréaux	
Montignac-Charente	
Saint-Amant-de-Boixe	
Saint-Angeau (Cne déléguée de Val-de-Bonnieure)	
Saint-Front	
Tourriers	
Vars	
Villognon	
Vouharte	
Xambes	
Mansle	Affermage
Pays d'Aigre (Aigre, Verdille)	Affermage

### CC Coeur de Charente - EXPLOITANTS - 2022



▲ 5 km



Données : IGN BD TOPO, Charente Eaux  
Conception : Charente-Eaux - Céline Porcin  
Assainissement\_Collectif.agz  
Date : 18/7/2022

□ Limites des services

• STEU

**Modes de gestion et exploitants**

■ Délégation - SAUR

▨ Régie avec prestation - SAUR

□ Sans service AC

## 1.2. Cadre contractuel

### 1.2.1. Les contrats

Entité de gestion	Mode de gestion	Prestataire	Début de contrat SAUR	Fin de contrat SAUR
Anais	Régie avec prestataire de service	SAUR	1 Juillet 2022	30 Juin 2026
Aunac-sur-Charente				
Cellefrouin				
Chenon-Chenommet				
Coulonges				
Nanclars				
Puyréaux				
Saint-Amant-de-Boixe				
Saint-Angeau (Cne déléguée de Val-de-Bonnieure)				
Saint-Front				
Tourriers				
Vars				
Villognon				
Vouharte				
Xambes				
Montignac-Charente				

Entité de gestion	Mode de gestion	Exploitant	Début de contrat	Fin de contrat
Mansle	Affermage	SAUR	01 Janvier 2023	31 décembre 2027
Pays d'Aigre (Aigre, Verdille)	Affermage	SAUR	01 Janvier 2016	31 décembre 2027

### 1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
<b>Pays d'Aigre SAUR 2016 (Pays d'Aigre (Aigre, Verdille))</b>		
Avenant 1	01/01/2018	Transfert de compétence - TVA - Autofacturation
Avenant 2	01/01/2019	Intégration de 3 nouvelles zones de collecte (Saint Mexant, l'Ouche et Germeville) Augmentation des impôts (CFE), ajout indicateur impayés, modification rémunération

## 1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

- **Contrats d'affermage**

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Prestation	Tâche
Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien/exploitation des installations
Gestion des abonnés	Accueil des usagers (physique, téléphonique et dématérialisé), facturation, traitement des doléances client
Entretien	Des branchements, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration
Renouvellement	Des collecteurs < 6 ml, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	Curage hydrodynamique, traitement des boues, entretien des espaces verts (Mansle les fontaines)

La collectivité prend en charge :

Prestation	Tâche
Renouvellement	Des collecteurs > 6 ml, de la voirie, du génie civil

- **Prestation de service**

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Prestation	Tâche
Gestion du service	Interventions de dépannage en urgence dans les périodes d'astreintes
Entretien	Des postes de relèvements (hydrocurage, opération annuelle de maintenance des équipements électromécaniques (contrôles électriques, des appareils...), hydrocurage préventif du réseau, contrôles réglementaires des armoires électriques) y compris ceux des stations d'épuration

La collectivité prend en charge :

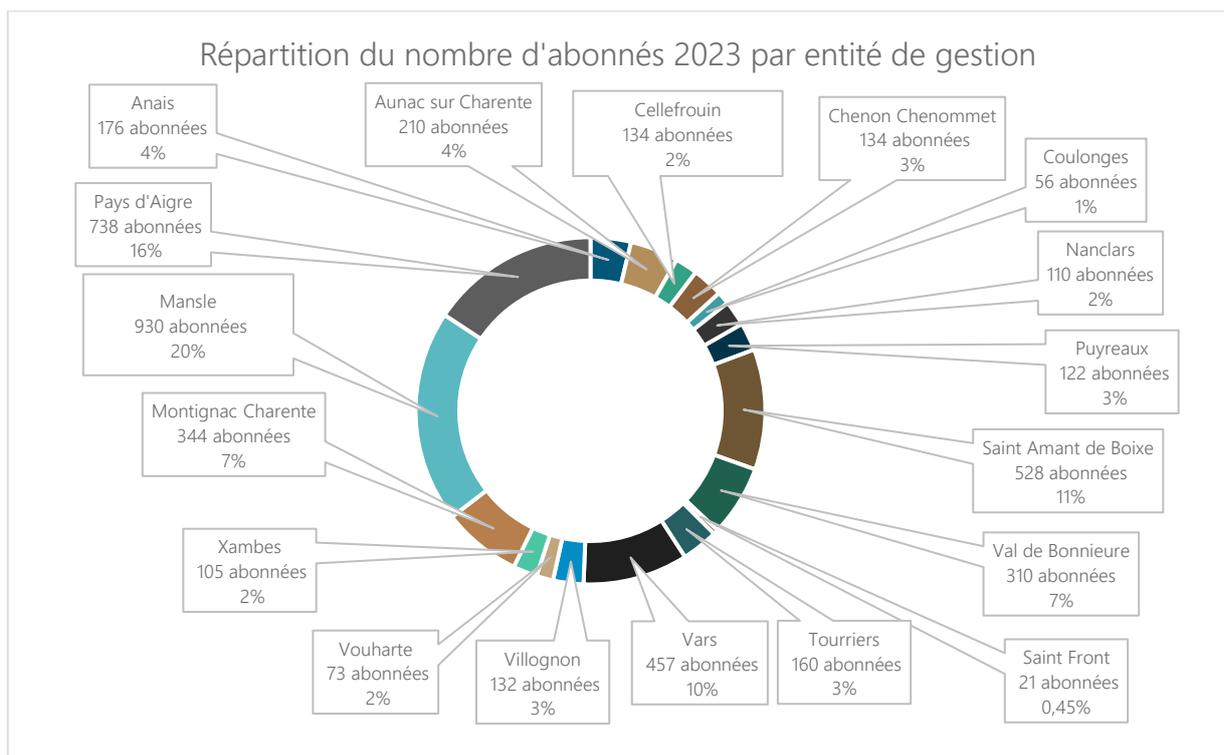
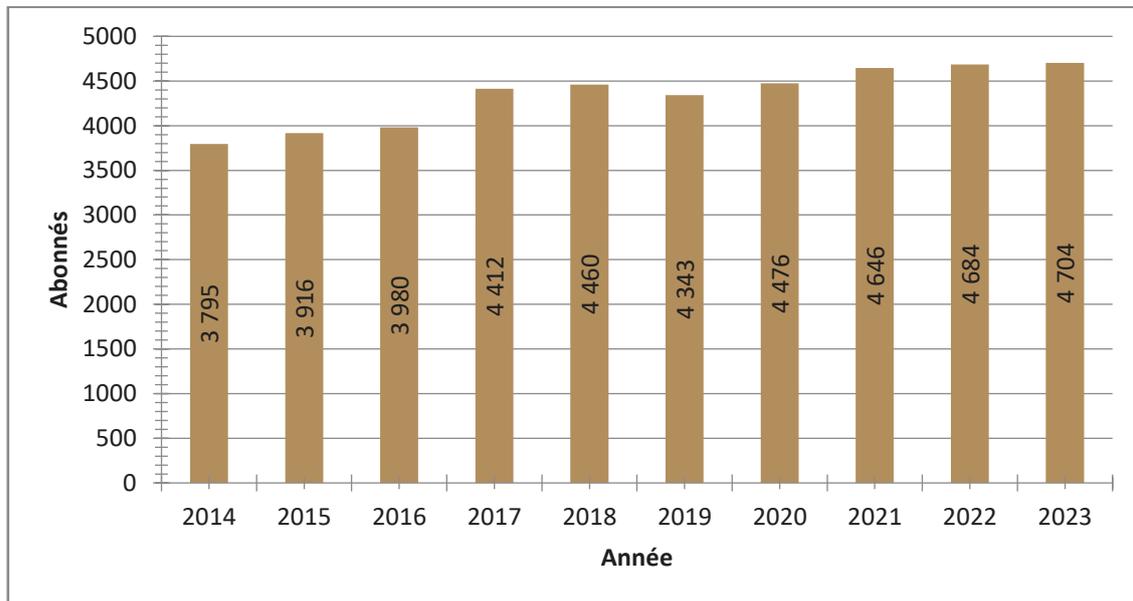
Prestation	Tâche
Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien courant des installations
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Renouvellement	Des collecteurs, des postes de relèvement, des équipements électromécaniques, des stations d'épurations
Entretien	Entretien courant des postes et des stations d'épurations, gestion des boues

## 1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2023, le service public d'assainissement collectif a desservi 4 704 abonnés représentant une population de 10 604 habitants (soit 2,25 habitants/abonné).

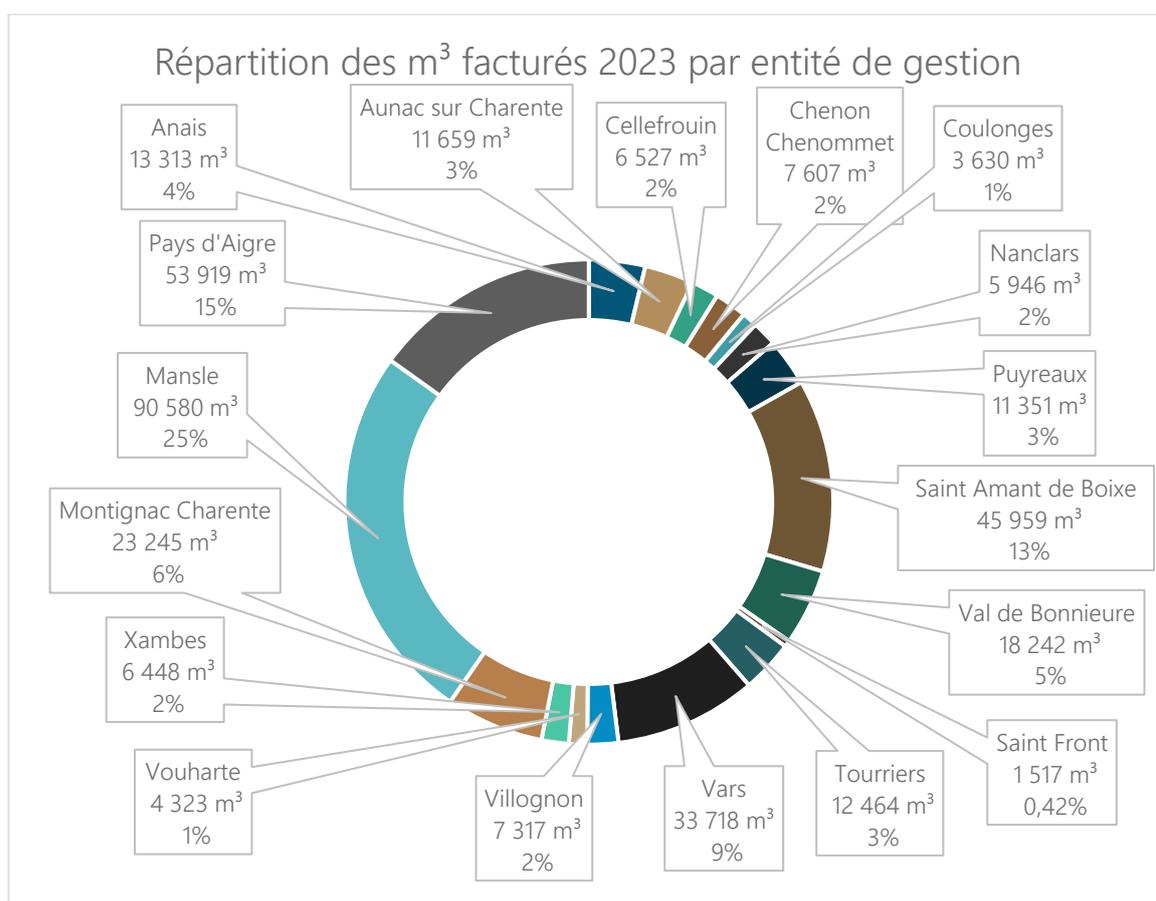
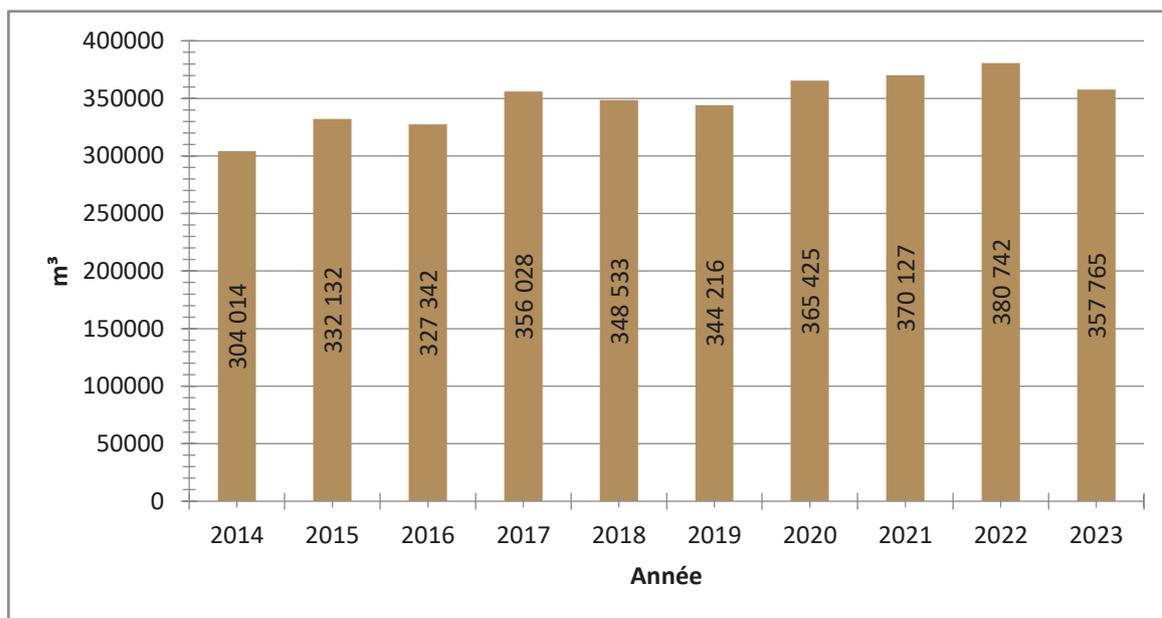
<b>Nombre total d'abonnés en 2022</b>	4 684 abonnés
<b>Nombre total d'abonnés en 2023</b>	4 704 abonnés
<b>Dont abonnés domestiques en 2023</b>	4 704 abonnés
<b>Dont abonnés non domestiques en 2023</b>	0 abonnés
<b>Variation en %</b>	0,43 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 45,48 abonnés/km pour l'année 2023.



## 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2022 (m <sup>3</sup> )	Volumes facturés en 2023 (m <sup>3</sup> )	Variation en %
<b>Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)</b>	<b>380 742</b>	<b>357 765</b>	-6,03



## 1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 en 2023 (1 en 2022)

Industriel	Date de début	Date d'échéance
Leroy Somer	04/02/2006	03/06/2016 puis renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 3 ans

## 1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 0,00 km de réseau unitaire,
- 106 km de réseau séparatif d'eaux usées (y compris linéaire de refoulement),

Soit un linéaire de collecte total de 106 km (106 km en 2022).

## 1.8. Bilan d'activités du SPAC 2023

Dans le cadre de ses activités, le Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) de la collectivité a réalisé les missions suivantes :



### Bilan Activités SPAC 2023

	Contrôle branchement	Contrôle branchement Vente	Conception demande branchement	CU	DT/DICT - ATU
AIGRE	1	25	2	3	
ANAI	0	3	0	0	17
AUNAC SUR CHARENTE	0	5	1	3	10
CELLEFROUIN	0	2	0	0	5
CHENON-CHENOMMET	1	1	0	0	7
COULONGES	0	0	0	0	6
MANSLE-LES-FONTAINES	4	25	1	2	
MONTIGNAC-CHARENTE	0	14	2	6	18
NANCLARS	0	5	0	1	6
ORADOUR	0	0	0	0	5
PUYREAU	0	4	0	1	8
SAINT AMANT DE BOIXE	0	11	2	2	20
SAINT FRONT	0	1	0	1	2
TOURRIERS	0	2	1	0	11
VAL DE BONNIEURE	1	12	1	4	13
VARS	1	17	1	4	32
VERDILLE	0	1	0	0	4
VILLOGNON	0	4	0	1	3
VOUHARTE	0	2	0	0	10
XAMBES	0	1	0	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>135</b>	<b>11</b>	<b>28</b>	<b>185</b>
	<b>143</b>				

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

### Caractéristiques générales des stations :

APS : Arrêté Préfectoral Spécifique et AM : Arrêté Ministérielle

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
<b>Anais</b>						
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Anais	0516011V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	350	APS du 01 Décembre 2006	Infiltration
<b>Aunac-sur-Charente</b>						
Station d'épuration communale	Aunac-sur-Charente	0516023V001	Traitement biologique par Boues Activées	400	APS du 13 Octobre 2014	La Charente
<b>Cellefrouin</b>						
Station d'épuration "Chavagnac"	Cellefrouin	0516068V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	170	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration "Le Bourg" nouvelle Steu	Cellefrouin	0516068V004	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux 1 étage recirculé	120	AM du 21 Juillet 2015	Le Son
<b>Chenon-Chenommet</b>						
Station d'épuration Chenon-Chenommet "Le Bourg"	Chenon	0516094V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	470	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
<b>Coulonges</b>						
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Coulonges	051608V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	240	APS du 10 Janvier 2007	Infiltration, Filtre à sable
<b>Montignac-Charente</b>						
Station d'épuration de Montignac "Le Bourg"	Montignac Charente	0516226V001	Traitement biologique par Lagunage Naturel	800	AM du 21 Juillet 2015	La Charente
<b>Nanclars</b>						
Station d'épuration communale	Nanclars	0516241V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	280	AM du 21 Juillet 2015	Bassin d'infiltration
<b>Puyréaux</b>						
Station d'épuration "L'Age"	Puyréaux	0516272V002	Traitement biologique par Filtres à sables plantés de roseaux	65	APS du 17 Novembre 2006	Fossé
Station d'épuration "Le Bourg"	Puyréaux	0516272V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	230	APS du 17 Novembre 2006	Infiltration

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
<b>Saint-Amant-de-Boixe</b>						
Station d'épuration "La Fichère"	Saint-Amant-de-Boixe	0516295V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	160	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration "Le Bourg"	Saint-Amant-de-Boixe	0516295V002	Traitement biologique par Boues activées	800	AM du 21 Juillet 2015	Le Javard
Station d'épuration "Nitrat"	Saint-Amant-de-Boixe	0516295V004	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	250	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
<b>Saint-Angeau (Cne déléguée de Val-de-Bonnieure)</b>						
Station d'épuration communale "Saint-Angeau"	Val-de-Bonnieure	0516300V001	Traitement biologique par Boues activées	800	AM du 21 Juillet 2015	La Bonnieure
<b>Saint-Front</b>						
Station d'épuration "Le Bourg"	Saint-Front	0516318V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	60	AM du 21 Juillet 2015	Neue d'infiltration
<b>Tourriers</b>						
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Tourriers	0516383V002	Filtres plantés de roseaux	680	APS du 02 Octobre 2014	Infiltration
<b>Vars</b>						
Station d'épuration "Le Bourg"	Vars	0516393V002	Filtres plantés de roseaux	1 300	APS du 19 Décembre 2007	La Charente
<b>Villognon</b>						
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Villognon	0516414V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	420	APS du 16 Décembre 2006	Infiltration
<b>Vouharte</b>						
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Vouharte	0516419V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	200	AM du 21 Juillet 2015	La Charente
<b>Xambes</b>						
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Xambes	0516423V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	350	APS du 06 Mars 2013	Bassin d'infiltration
<b>Mansle</b>						
Station d'épuration "Le Bourg"	Mansle	516206V002	Traitement biologique par Boues activées	4 400	APS du 03 Août 2007	La Charente
<b>Pays d'Aigre (Aigre, Verdille)</b>						
Station d'épuration AIGRE "Le Bourg"	Aigre	0516005V003	Traitement biologique par Boues activées	2 200	APS du 17 Novembre 2011	L'Aume

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Station d'épuration de VERDILLE "Le Bourg"	Verdille	0516397V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	315	APS du 12 Avril 2013	Infiltration

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## 1.10. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Boues évacuées (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
<b>Aunac-sur-Charente</b>		
Station d'épuration communale 0516023V001	3,50	3,20
<b>Cellefrouin</b>		
Station d'épuration "Le Bourg" 0516068V002 ancienne STEU	0,70	0,00
<b>Saint-Amant-de-Boixe</b>		
Station d'épuration "Le Bourg" 0516295V002	5,20	15,80*
<b>Saint-Angeau (Cne déléguée de Val-de-Bonnieuire)</b>		
Station d'épuration communale " Saint-Angeau" 0516300V001	1,57	6,96*
<b>Mansle</b>		
Station d'épuration "Le Bourg" 516206V002	50,34	41,34

\*une partie des boues de 2022 ont été évacuée en février 2023

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

#### 2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

- **Anais, Aunac-sur-Charente, Cellefrouin, Chenon-Chenommet, Coulonges, Montignac-Charente, Nanclars, Puyréaux, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Front, Tourriers, Val-de-Bonnieure (Saint-Angeau), Vars, Villognon, Vouharte, Xambes**

TARIFS	1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	104,04 €	<b>106,00 €</b>	1,92 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	2,03 €/m <sup>3</sup>	<b>2,07 €/m<sup>3</sup></b>	1,97 %
<b>Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m <sup>3</sup>	<b>0,25 €/m<sup>3</sup></b>	0,00 %
Taux de TVA (1)	10 %	<b>10 %</b>	0,00 %

- **Système d'assainissement de Mansle (Mansle et écarts sur les communes de Fontclaireau, de Puyréaux et de Saint-Groux)**

TARIFS	1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	51,27 €	<b>48,12 €</b>	-6,07 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	1,15 €/m <sup>3</sup>	<b>1,106 €/m<sup>3</sup></b>	-3,83 %
<b>Part du délégataire</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	52,77 €	<b>57,88 €</b>	9,68 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	0,8784 €/m <sup>3</sup>	<b>0,964 €/m<sup>3</sup></b>	9,55 %
<b>Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m <sup>3</sup>	<b>0,25 €/m<sup>3</sup></b>	0,00 %
Taux de TVA (1)	10 %	<b>10 %</b>	0,00 %

- **Pays d'Aigre (Aigre, Verdille) :**

TARIFS	1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	43,20 €	<b>35,41 €</b>	-17,96 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	0,87€/m <sup>3</sup>	<b>0,72 €/m<sup>3</sup></b>	-17,24 %
<b>Part du délégataire</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	60,84 €	<b>70,59 €</b>	16,03 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	1,163 €/m <sup>3</sup>	<b>1,35 €/m<sup>3</sup></b>	16,38 %
<b>Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m <sup>3</sup>	<b>0,25 €/m<sup>3</sup></b>	0,00 %
Taux de TVA (1)	10 %	<b>10 %</b>	0,00 %

- (1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public

## 2.1.2. Tarifs non domestiques

- **Système d'assainissement de Mansle (Mansle et écarts sur les communes de Fontclaireau, de Puyréaux et de Saint-Groux) : LEROY SOMER**  
Convention spéciale de déversement en cours.

## 2.2. Facture d'assainissement type d'un abonné domestique

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Service	Facture type	1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2024
Anais, Aunac-sur-Charente, Cellefrouin, Chenon-Chenommet, Coulonges, Montignac-Charente, Nanclars, Puyréaux, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Front, Tourriers, Val-de-Bonnieure (Saint-Angeau), Vars, Villognon, Vouharte, Xambes	Part de la collectivité	347,64 € HT	<b>354,40 € HT</b>
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	<b>30,00 € HT</b>
	Taux de TVA	10,00 %	<b>10,00 %</b>
	Montant de la TVA	37,76 €	<b>38,44 €</b>
	<b>Total HT</b>	377,64 €	<b>384,40 €</b>
	<b>Total TTC</b>	415,40 €	<b>422,84 €</b>
Système d'assainissement de Mansie (Mansie et écarts sur les communes de Fontclaireau, de Puyréaux et de Saint-Groux)	Part de la collectivité	189,46 € HT	<b>180,84 € HT</b>
	Part du délégataire	158,18 € HT	<b>173,56 € HT</b>
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	<b>30,00 € HT</b>
	Taux de TVA	10,00 %	<b>10,00 %</b>
	Montant de la TVA	37,76 €	<b>38,44 €</b>
	<b>Total HT</b>	377,64 €	<b>384,40 €</b>
<b>Total TTC</b>	415,40 €	<b>422,84 €</b>	
Pays d'Aigre (Aigre, Verdille)	Part de la collectivité	147,20 € HT	<b>121,81 € HT</b>
	Part du délégataire	200,40 € HT	<b>232,59 € HT</b>
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	<b>30,00 € HT</b>
	Taux de TVA	10,00 %	<b>10,00 %</b>
	Montant de la TVA	37,76 €	<b>38,44 €</b>
	<b>Total HT</b>	377,64 €	<b>384,40 €</b>
<b>Total TTC</b>	415,40 €	<b>422,84 €</b>	

- Nombre de factures annuelles : 2
- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : 1

## 2.3. Recettes

### Global

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Redevance eaux usées usage domestique, dont abonnements	994 133,90	1 019 369,17
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>994 133,90</b>	<b>1 019 369,17</b>
Recettes de raccordement	5 500,00	3 500,00
Prime de l'Agence de l'Eau*	88 546,00	-
Autres recettes (Contrôles ventes + redevances majorées pour non raccordement + travaux)	20 916,81	7 820,00
<b>Total des autres recettes</b>	<b>114 962,81</b>	<b>11 320,00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 109 096,71</b>	<b>1 030 689,17</b>

\* La prime de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'exercice 2021 a été touchée en 2022. Suppression en 2022.

Ci-dessous les recettes détaillées des périmètres de Mansle et Pays d'Aigre

Mansle

## Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Redevance eaux usées usage domestique	208 754,90	154 373,29
<i>Dont abonnement</i>	62 711,93	48 583,41
Régularisations (+/-)	-6 854,75	2 230,23
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>201 900,15</b>	<b>156 603,52</b>
Prime de l'Agence de l'Eau*	12 230,89	-
<b>Total des autres recettes</b>	<b>12 230,89</b>	<b>-</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>214 131,04</b>	<b>156 603,52</b>

\* La prime de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'exercice 2021 a été touchée en 2022. Suppression en 2022.

## Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Redevances assainissement abonnés	92 679,75	127 356,15
<i>Dont abonnements</i>	35 288,80	53 304,58
Traitement volumes extérieurs	5 850,00	6 540,00
Régularisations (+/-)	-3 214,63	-1 035,87
<b>Total des recettes</b>	<b>95 315,12</b>	<b>132 860,28</b>

## Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux	22 882,75	20 928,00
<b>Total des recettes</b>	<b>22 882,75</b>	<b>20 928,00</b>

**Pays d'Aigre (Aigre, Verdille)****Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Redevance eaux usées usage domestique	90 912,62	79 049,87
<i>Dont abonnement</i>	34 180,38	32 371,69
Régularisations (+/-)	-6 655,35	-1 904,26
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>84 257,27</b>	<b>77 145,61</b>
Prime de l'Agence de l'Eau*	10 903,28	-
<b>Total des autres recettes</b>	<b>10 903,28</b>	<b>-</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>95 160,55</b>	<b>77 145,61</b>

\* La prime de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'exercice 2021 a été touchée en 2022. Suppression en 2022.

**Recettes de l'exploitant :**

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Redevances assainissement abonnés	108 080,38	108 463,12
<i>Dont abonnements</i>	41 581,21	45 633,22
Régularisations (+/-)	-7 156,68	-1 258,59
<b>Total des recettes</b>	<b>100 923,70</b>	<b>107 204,53</b>

**Recettes pour le compte de tiers :**

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux	15 537,73	13 472,25
<b>Total des recettes</b>	<b>15 537,73</b>	<b>13 472,25</b>

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est 100%.

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

**PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)**

VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point

**PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)**

(rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)

VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires)</li> </ul>	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points</li> </ul>	1 à 15 points sous conditions

**PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)**

(rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)

VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	oui : 10 points non : 0 point
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	1 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point

**TOTAL****120**

## Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points*													Total
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.254	VP.255	VP.256	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	
Anais	10	5	10	5	oui	15	10	10	10	10	0	10	10	105*
Aunac-sur-Charente	10	5	10	5	oui	10	10	10	10	10	0	10	10	100*
Cellefrouin	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	10	10	10	120*
Chenon-Chenommet	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	10	10	10	120*
Coulonges	10	5	10	5	oui	10	0	10	10	10	0	10	10	90*
Montignac-Charente	10	5	10	5	oui	10	0	10	10	10	10	0	10	90*
Nanclars	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	0	10	10	110*
Puyréaux	10	5	10	5	oui	10	0	10	10	10	0	10	10	90*
Saint-Amant-de-Boixe	10	5	10	5	oui	15	0	10	10	10	0	10	10	95*
Saint-Angeau (Cne déléguée de Val-de-Bonnierre)	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	0	10	10	110*
Saint-Front	10	5	10	5	oui	15	0	10	10	10	0	10	10	95*
Tourriers	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	0	10	10	110*
Vars	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	0	10	10	110*
Villognon	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	0	10	10	110*
Vouharte	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	0	10	10	110*
Xambes	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	0	10	10	110*
Mansle	10	5	10	5	oui	15	0	10	10	0	10	0	0	75
Pays d'Aigre (Aigre, Verdille)	10	5	10	5	oui	15	0	10	10	0	10	0	0	75

\* Donnée transmise par la collectivité mais non vérifiée

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2022 : 93\*\***

\*\*Indice global de la collectivité pondéré en fonction du linéaire de chaque périmètre

### 3.3. Conformités : collecte des effluents (P203.3), équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3), performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Ces indicateurs – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtiennent auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système collecte et de traitement des eaux usées

Station	Filière de traitement	Capacité (EH)	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)	DBO <sub>5</sub> entrante (kg/j) 2023
<b>Anais</b>						
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	350	100	100	100	8,62
<b>Aunac-sur-Charente</b>						
Station d'épuration communale	Traitement biologique par Boues Activées	400	100	100	100	12,70
<b>Cellefrouin</b>						
Station d'épuration "Chavagnac"	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	170	100	100	100	2,35
Station d'épuration "Le Bourg" nouvelle Steu	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux 1 étage recirculé	120	100	100	100	7,20
<b>Chenon-Chenommet</b>						
Station d'épuration Chenon-Chenommet "Le Bourg"	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	470	100	100	100	5,82
<b>Coulonges</b>						
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	240	100	100	100	5,62
<b>Montignac-Charente</b>						
Station d'épuration de Montignac "Le Bourg"	Traitement biologique par Lagunage Naturel	800	100	0	0	19,90
<b>Nanclars</b>						
Station d'épuration communale	Traitement biologique par	280	100	100	100	6,63

Station	Filière de traitement	Capacité (EH)	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)	DBO <sub>5</sub> entrante (kg/j) 2023
	Filtres plantés de roseaux					
<b>Puyréaux</b>						
Station d'épuration "L'Age"	Traitement biologique par Filtres à sables plantés de roseaux	65	100	100	100	2,41
Station d'épuration "Le Bourg"	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	230	100	100	100	7,05
<b>Saint-Amant-de-Boixe</b>						
Station d'épuration "La Fichère"	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	160	100	100	100	4,00
Station d'épuration "Le Bourg"	Traitement biologique par Boues activées	800	100	100	100	49,00
Station d'épuration "Nitrat"	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	250	100	100	100	8,06
<b>Saint-Angeau (Cne déléguée de Val-de-Bonnierre)</b>						
Station d'épuration communale "Saint-Angeau"	Traitement biologique par Boues activées	800	100	100	100	27,40
<b>Saint-Front</b>						
Station d'épuration "Le Bourg"	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	60	100	100	100	2,02
<b>Tourriers</b>						
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Filtres plantés de roseaux	680	100	100	100	15,40
<b>Vars</b>						
Station d'épuration "Le Bourg"	Filtres plantés de roseaux	1 300	100	100	100	41,90
<b>Villognon</b>						
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	420	100	100	100	8,28
<b>Vouharte</b>						

## AR Prefecture

016-200072023-20241024-20241024\_01-DE  
Reçu le 05/11/2024

Station	Filière de traitement	Capacité (EH)	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)	DBO <sub>5</sub> entrante (kg/j) 2023
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	200	100	100	100	7,29
<b>Xambes</b>						
Station d'épuration communale "Le Bourg"	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	350	100	100	100	9,21
<b>Mansle</b>						
Station d'épuration "Le Bourg"	Traitement biologique par Boues activées	4 400	100	100	100	76,50
<b>Pays d'Aigre (Aigre, Verdille)</b>						
Station d'épuration AIGRE "Le Bourg"	Traitement biologique par Boues activées	2 200	100	100	100	57,50
Station d'épuration de VERDILLE "Le Bourg"	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	315	100	100	100	5,10
<b>Conformité globale*</b>			<b>100</b>	<b>94,90</b>	<b>94,90</b>	<b>-</b>

\*Ces indicateurs résultent des conformités des stations d'épuration du service pondéré par la charge entrante en DBO<sub>5</sub>.

### 3.4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

Station	Filière de traitement	Capacité (EH)	Conformité collecte (P254.3)	DBO <sub>5</sub> entrante (kg/j) 2022
<b>Mansle</b>				
Station d'épuration "Le Bourg"	Traitement biologique par Boues activées	4 400	100	76,50
<b>Pays d'Aigre</b>				
Station d'épuration AIGRE "Le Bourg"	Traitement biologique par Boues activées	2 200	100	57,50
<b>Conformité globale*</b>			<b>100</b>	

\*Cet indicateur résulte des stations d'épuration du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondéré par la charge entrante en DBO<sub>5</sub>.

### 3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Station	Taux de conformité (%)
<b>Aunac-sur-Charente</b>	
Station d'épuration communale 0516023V001	100
<b>Saint-Amant-de-Boixe</b>	
Station d'épuration "Le Bourg" 0516295V002	100
<b>Saint-Angeau (Cne déléguée de Val-de-Bonnierre)</b>	
Station d'épuration communale "Saint-Angeau" 0516300V001	100
<b>Mansle</b>	
Station d'épuration "Le Bourg" 516206V002	100

- (1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 3.6. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
<b>A1</b>	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
<b>A2</b>	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
<b>A3</b>	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
<b>A4</b>	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 Juillet 2015.	30 points
<b>A5</b>	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 Juillet 2015.	10 points
<b>A6</b>	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10 points
Partie C :		
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10 points
<b>TOTAL</b>		<b>120 points</b>

#### Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points								Total	DBO <sub>5</sub> entrante (kg/j) 2022
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Partie B	Partie C		
<b>Mansle</b>	20	0	0	0	10	0	0	0	<b>30</b>	<b>76,50</b>
<b>Montignac</b>	20	10	0	0	0	0	0	0	<b>30</b>	<b>19,90</b>
<b>Pays d'Aigre</b>	20	0	0	0	10	0	0	0	<b>30*</b>	<b>57,50</b>
<b>Villognon</b>	20	0	0	0	0	0	0	0	<b>20</b>	<b>8,28</b>

\*Donnée provenant du rapport Annuel du Délégué de 2022.

⇒ **Indice de connaissance des rejets global pour l'année 2022 : 29\*\***

\*\*Indice global de la collectivité pondéré par la charge entrante en DBO<sub>5</sub> de chaque périmètre.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	429 993,20	<b>39 083,00</b>
Montants des subventions en €	72 464,00	<b>0,00</b>
Montants des contributions du budget général en €	0,00	<b>0,00</b>
Montants des participations pris au budget assainissement en €	357 529,20	<b>0,00</b>

Détail des travaux engagés :

Entité de gestion	Nature des travaux	Montant (€)	Subventions (€)
Coulonges	Remplacement pompes PRG	3 130,00	0,00
	Remplacement mécanisme chasse à auget	5 200,00	0,00
Nanclars	Remplacement mécanisme chasse à auget	2 600,00	0,00
Tourriers	Remplacement mécanisme chasse à auget	2 600,00	0,00
Vars	Remplacement pompe PRG	3 820,00	0,00
	pose clapet anti-retour sur branchement	2 600,00	0,00
Villognon	Remplacement mécanisme chasse à auget	2 600,00	0,00
Xambes	Réhabilitation PR du moulin armoire de commande + trappe	10 650,00	0,00
Mansle	Réparation provisoire de l'impasse des bouviers	4 693,00	0,00
	Plaques pour sécuriser le béton serres STEP	1 190,00	0,00
<b>Total</b>		<b>39 083,00</b>	<b>0,00</b>

## 4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 276 329,90	<b>2 897 372,10</b>
Montant remboursé en en €	en capital	393 335,18	<b>379 319,54</b>
	En intérêts	98 486,60	<b>101 123,43</b>

## 4.3. Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **488 532,92 €** (490 063,85 € en 2022).

## 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

### 5.1. Régie

		Exercice 2022	Exercice 2023
<b>Variables de performance</b>			
VP.056	Nombre d'abonnés	3 029	3 036
VP.068	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	213 772	213 266
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	68,72	68,72
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	0,00
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	707 976,48	785 620,04
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	94 901,00	33 200,00
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 643	6 831
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	11,00	25,96
D204.0	Prix TTC (€) du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	3,46	3,52
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	102	102
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	94,75	94,90
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	93,03	94,90
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,00	0,00
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	3,01	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	-	4,37
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,00	0,00
P255.3	Indice de connaissance des rejets	30	30
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	0,00	0,00
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00

## 5.2. Mansle

		Exercice 2022	Exercice 2023
<b>Variables de performance</b>			
VP.056	Nombre d'abonnés	923	930
VP.068	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	104 839	90 580
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	18,19	18,17
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	31,78	0,00
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	320 098,02	310 391,80
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	335 092,20	5 883,00
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 812	1 953,00
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0,00	41,34
D204.0	Prix TTC (€) du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	3,46	3,52
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	75	75
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,0003	0,00
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	11,00	22,02
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,32	0,38
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	30	30
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	4,42	0,00
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00

## 5.3. Pays d'Aigre

		Exercice 2022	Exercice 2023
<b>Variables de performance</b>			
VP.056	Nombre d'abonnés	732	738
VP.068	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	62 131	53 919
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	19,14	19,14
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	67,33
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	200 718,70	197 822,39
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	0,00	0,00
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 803	1 820,00
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0,00	0,00
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0,00	0,00
D204.0	Prix TTC (€) du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	3,46	3,52
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	75	75
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,00	0,0012
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	5,23	0,00
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,00	0,00
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	92	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	30	30
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	4,14	5,95
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00

## 5.4. Global

		Exercice 2022	Exercice 2023
<b>Variables de performance</b>			
VP.056	Nombre d'abonnés	4 684	4 704
VP.068	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	380 742	357 765
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	106	106
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	31,78	67,33
VP.182	Encours total de la dette (€)	3 276 329,90	2 897 372,10
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	1 228 793,20	1 293 834,23
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	429 993,20	39 083,00
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	10 258	10 604
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	61,30	67,30
D204.0	Prix TTC (€) du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	3,46	3,52
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	93	93
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	95,63	94,90
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	94,21	94,90
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,0001	0,0002
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	1,95	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,60	6,60
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,06	0,07
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	96,77	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets	29	29
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	-	11,51
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	0,02	0,86
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00